

Direction du groupe
La Poste Suisse SA
Wankdorffallee 4
3030 Bern

Zurich, 23 février 2024

La Poste Suisse SA – Bilan des gaz à effet de serre pour l'exercice 2023

→ **Rapport de l'auditeur indépendant sur le bilan des gaz à effet de serre et sur l'achat de certificats de qualité environnementale**

Notre mandat et étendue de contrôle de l'objet

Nous avons été mandatés pour effectuer une revue d'assurance limitée pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 sur les sujets suivants:

- Le bilan des gaz à effet de serre (GES) de la Poste Suisse pour l'exercice 2023 et l'exactitude dans le rapport des chiffres clés dans le rapport non financier 2023 pour le rapport de durabilité selon GRI 302 (consommation d'énergie) et GRI 305 (émissions directes de gaz à effet de serre – Scope 1, émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie – Scope 2 et autres émissions indirectes de gaz à effet de serre – Scope 3)
- Le contrôle de la quantité de certificats GES à acheter pour compenser intégralement les émissions de gaz à effet de serre de l'envoi "pro clima" pour l'exercice 2023
- L'examen de la quantité de certificats d'électricité achetée et l'évaluation de la répartition de la répartition de la quantité entre certificats d'électricité renouvelable et certificats d'électricité écologique
- Le processus d'établissement de rapport, la fréquence de la collecte de données, les calculs, l'agrégation ainsi que le processus de vérification dans le cadre du bilan des gaz à effet de serre et de l'envoi "pro clima" ainsi que des certificats d'électricité

Critères

Le bilan des gaz à effet de serre a été établi sur la base des critères suivants définis par la Poste:

- ISO 14064-1:2018, WRI/WBCSD Greenhaus Gas Protocol, Revised Edition 2004 et les normes GRI 302 et 305.
- Les responsabilités et les directives définies par la Poste et mentionnées dans le manuel Bilan écologique de l'entreprise 2023 et dans la directive fonctionnelle objectif climatique et énergétique concernant l'obtention de certificats de qualité écologique et le déroulement de la collecte, du traitement et de l'agrégation des données ainsi que la vérification des données et l'assurance qualité.

Responsabilité de la Poste

La direction du groupe de la Poste est responsable de l'établissement du bilan des gaz à effet de serre et de l'obtention des certificats de qualité écologique en accord avec les critères. Cette responsabilité comprend la conception, l'implémentation et le maintien d'un contrôle interne approprié concernant l'établissement du bilan de gaz à effet de serre, incluant les calculs des gaz à effet de serre exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur. De même que le groupe est responsable de la sélection et de l'application des critères et de la tenue appropriée des registres.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre contrôle pour l'obtention d'une assurance limitée, à donner notre avis sur le bilan des gaz à effet de serre, le calcul des émissions de GES pour la compensation de l'envoi "pro clima" et la consommation d'électricité, y compris la quantité de certificats d'électricité achetée.

Nous avons effectué notre évaluation conformément aux spécifications et lignes directrices pour la déclaration des émissions des gaz à effet de serre (ISO 14064-3:2019) afin de déterminer si l'objet de vérification a été établi avec tous les aspects essentiels conformément aux critères mentionnés ci-dessus.

En tenant compte des risques et des priorités, nous avons effectués des procédures d'audit ayant pour but d'obtenir des preuves d'évaluations suffisantes et appropriées. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur indépendant. Dans le cadre d'un contrôle d'entreprise en vue de l'acquisition d'une garantie limitée, les diligences de contrôle sont moins étendues que lors d'un contrôle d'entreprise en vue de l'acquisition d'une certitude suffisante, ce qui en réduit la portée.

Pour l'essentiel, nous avons fait le travail suivant:

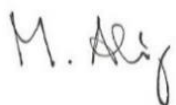
- Évaluation de l'application au niveau des directives du groupe en matière d'établissement des bilans des gaz à effet de serre et des processus de compensation
- Entretiens auprès des principaux fournisseurs de données et des responsables des sociétés du groupe CarPostal SA, Post Company Cars SA et PostFinance SA, ainsi que des unités d'affaires Logistique marchandises (LS4), Immobilier et Management Services (IMS) et Approvisionnement (F30)
- Enquête auprès de l'équipe de responsabilité d'entreprise (UE2) de l'état-major du CEO en tant que service responsable de l'établissement du bilan des gaz à effet de serre, de l'envoi "pro clima", y compris la compensation, ainsi que de l'achat des certificats d'électricité
- Inspection de la structure organisationnelle, du niveau de connaissance et de formation des employés concernés, des méthodes de collecte et de traitement des données ainsi que des contrôles internes pertinents pour l'évaluation de l'audit
- Réflexions analytiques, entretiens et inspection de la documentation des systèmes et des processus de collecte, de calcul, d'enregistrement, d'analyse et d'agrégation des données, y compris l'inspection des documents et leurs contrôles de manière aléatoires
- Évaluation et vérification de la méthodologie utilisée pour calculer le bilan des gaz à effet de serre du groupe
- Évaluation des bases de calcul de l'envoi "pro clima" et vérification de la quantité de certificats GES à acquérir pour leur compensation totale
- Contrôle de la consommation d'électricité pour la quantité de certificats d'électricité à acheter et évaluation de la répartition des quantités entre certificats d'électricité renouvelable et certificats d'électricité écologique

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et adéquats pour constituer une base pour nos conclusions.

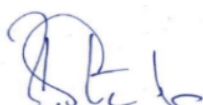
Conclusion

Lors de notre évaluation, nous n'avons pas relevé d'éléments nous permettant de conclure que le bilan des gaz à effet de serre et la quantité de certificats de qualité écologique à acquérir (certificats GES de l'envoi "pro clima" et certificats d'électricité) pour l'exercice 2023 n'ont pas été établis en conformité avec les critères dans tous leurs aspects essentiels.

Intep – Integrale Planung GmbH



Martina Alig
Responsable de secteur



Beat Stemmler
Directeur général